

<p><b>Date Convocation</b> 26/03/2025</p> <p><b>Date Affichage</b> 26/03/2025</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>17</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>07</td></tr><tr><td>- absents</td><td>03</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	17	- procurations	07	- absents	03	<p>Le 1<sup>er</sup> Avril Deux Mille Vingt Cinq à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 17</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD.</p> <p><b>PROCURATIONS 7</b> : Valérie AURIAUX, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Jérôme GEAY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Carole CHARUAU, Alice MARTIN, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Michel BOURGERY, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD.</p> <p><b>ABSENTS 3</b> : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	17								
- procurations	07								
- absents	03								

## CCAS - SUBVENTION COMMUNALE 2025

### Rapporteur : Carole CHARUAU

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2025, il a été approuvé une subvention d'un montant de 580 000 euros (Cinq cent quatre-vingt mille euros) à la section de fonctionnement au Centre d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la commune.

Afin de pouvoir verser cette subvention, il convient d'acter les modalités de versement,

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (19 POUR, 4 ABSTENTIONS : Patrice BERNARD, Yannick RIVALIN, Line CHARUAU, Dany HERBRETEAU, 1 CONTRE : Michel BOURGERY) :**

- ♦ **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 580 000 euros au centre d'action sociale de la commune, pour son exercice 2025
- ♦ **IMPUTE** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65
- ♦ **AUTORISE** Madame La Maire ou son représentant à mettre en œuvre le transfert de fonds du budget principal pour un montant total de 580 000 € vers le budget du Centre Communal d'Action Sociale, conformément au budget primitif 2025 voté, en un versement en Mai 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme  
La maire,  
Carole CHARUAU